

**Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe.
Des idées, et des exemples pour améliorer notre pouvoir d'achat !**

Il était une fois... les primes qui disparaissaient à la retraite.

Il était une fois, dans un grand pays pas si lointain, des milliers de femmes et d'hommes qui travaillaient chaque jour.

*Pour reconnaître leurs contraintes et leur engagement, le royaume leur versait chaque mois des pièces d'or particulières, que l'on appelait des **primes**. Elles faisaient partie de leur rémunération, de leur quotidien, de leur pouvoir d'achat.*

Mais ces pièces d'or étaient frappées d'un étrange sortilège : au moment de la retraite, elles disparaissaient. Des années de travail, de responsabilités et de sujétions n'existaient plus dans le calcul de la pension.

Puis, un jour, le royaume a prouvé qu'un autre chemin était possible.

Dès le 1er janvier 1983, les policiers des services actifs de la Police Nationale ont obtenu que leur indemnité de sujétions spéciales soit intégrée progressivement dans leur retraite. Le principe était simple : une prime pouvait aussi ouvrir des droits pour l'avenir. Ce principe existe toujours aujourd'hui.

Quarante ans plus tard, le même principe a été étendu à d'autres personnels de la Police Nationale, notamment les personnels administratifs, techniques et spécialisés, avec une nouvelle intégration dans les droits à retraite à partir du 1er juillet 2023.

Et si nos primes pouvaient aussi compter pour notre retraite ?



La question de la pérennisation des primes au moment de la retraite se pose également à la Caisse des Dépôts. Pour tous les personnels, ces éléments de rémunération constituent un soutien indispensable au quotidien.

Pourquoi ne pourraient-ils pas aussi contribuer à protéger notre avenir ?

Pour la CFTC CDC, regarder ce qui se fait ailleurs n'est ni copier ni renoncer à ses propres idées. C'est au contraire rester curieux, comparer les expériences et ne se fermer aucune porte. Entreprises, administrations et établissements publics expérimentent des dispositifs différents : certains fonctionnent, d'autres moins. À nous d'en tirer les enseignements pour imaginer ce qui pourrait être encore mieux à la CDC.

Souvenez-vous : notre organisation a déjà été à l'initiative de conquêtes majeures qui protègent aujourd'hui notre quotidien, comme le PEE ou le PERECO. Ces réussites montrent qu'avec de l'ambition, des idées et une volonté collective, il est possible de faire bouger les lignes.

L'exemple de la Police nationale en est une illustration : depuis 1983, le principe de la prise en compte de certaines primes dans les droits à retraite existe.

Alors, pourquoi la CDC ne pourrait-elle pas, elle aussi, faire évoluer ce principe au bénéfice de ses personnels ?

La CDC a longtemps été un laboratoire de progrès social. Retrouvons cette ambition : ne plus subir les évolutions, mais les anticiper et les construire. Avec votre vote, la CFTC CDC veut porter un dialogue social constructif, différent et complémentaire.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.



BESOIN D'INFORMATIONS ?

Notre site syndical internet: <https://www.cdccftc.fr/>

Valérie RUBA-COUTHIER 07.88.02.81.79

syndicat.cftcpublic@caissedesdepots.fr

